



CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES SUR LA PHASE RÉGLEMENTAIRE

MESSAGE À DIFFUSER PAR LES COMMUNES AUPRES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES PRÉSENTS SUR LEUR TERRITOIRE

Rennes Métropole a engagé l'élaboration d'un premier Règlement Local de Publicité Intercommunale ; ce document vise à encadrer l'installation de 3 dispositifs d'affichage extérieur : les publicités, les enseignes et les enseignes.

Nous vous invitons à **participer à une réunion de concertation organisée par Rennes Métropole**

le 16 septembre prochain à partir de 10h30.

Cette réunion a pour objectif de présenter les dispositions réglementaires envisagées par Rennes Métropole et d'en échanger avec les acteurs économiques.

Les personnes souhaitant participer à cette réunion sont invitées à se faire connaître auprès de Rennes Métropole en écrivant à : rlpi@rennesmetropole.fr ; les modalités de participation à la réunion leur seront précisées ultérieurement (visio-conférence probablement).

Vous pouvez également vous informer ou contribuer à cette démarche par différents moyens :

- Information : **site internet** de RM, **articles** dans les bulletins de Rennes Métropole et des communes...
- Contributions ouvertes à tous via un **outil de concertation en ligne** (<https://www.rlpirennemetropole.fr/>), possibilité d'adresser un courrier ou un mail, ou de formuler des remarques dans un registre papier